

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU S.M.I.A.
DU MARDI 22 MARS 2022**

Le Service Médical Interentreprises de l'Anjou - Service de Santé au Travail - a tenu son **Assemblée Générale extraordinaire** le **mardi 22 mars 2022 à 16 heures**, au S.M.I.A., 25 rue Carl Linné à ANGERS, sous la Présidence de Monsieur Gilles FRADIN, Président du conseil d'administration de l'Association. L'ensemble des adhérents a été convié à participer à cette Assemblée Générale sur convocation adressée en date du 7 mars 2022, laquelle indiquant également la convocation à une 2^{ème} Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 avril 2022 à 16 heures pour un même ordre du jour en cas de quorum non atteint.

L'ordre du jour est la modification du règlement général de fonctionnement du SMIA et de nos statuts, dont les projets étaient consultables sur le site internet du SMIA – <http://smia.sante-travail.net>.

Une feuille d'émargement a été établie.

Pour délibérer valablement, cette Assemblée Générale extraordinaire aurait dû réunir au moins un quart du nombre total des voix, soit 2 607 sur un total de 10 428.

Les 44 adhérents présents ou représentés ce jour totalisent 44 voix.

Monsieur FRADIN, Président du conseil d'administration du SMIA, constate que le quorum requis n'est pas atteint.

Avant de lever la séance, Monsieur FRADIN invite les participants à assister à une seconde Assemblée Générale extraordinaire le **mardi 5 avril 2022 à 16 heures**, en visioconférence.

Suivant l'article 21 de nos statuts, cette seconde Assemblée Générale extraordinaire pourra délibérer quel que soit le nombre de voix.

